

Nous, **W**ILLEM **A**LEXANDER,

PAR LA GRÂCE DE DIEU,  
ROI DES PAYS-BAS,  
PRINCE D'ORANGE-NASSAU,

ETC. ETC. ETC.

Décret

modifiant le décret sur le tabac et les produits du tabac en ce qui concerne l'interdiction des ventes à distance transfrontalières de produits connexes autres que les cigarettes électroniques et les flacons de recharge

Sur recommandation du secrétaire d'État à la santé, au bien-être et aux sports du ....., référence --WJZ;

Vu l'article 9 bis, paragraphe 1, de la loi sur le tabac et les produits du tabac;

Ayant entendu la section consultative du Conseil d'Etat (avis de , n°);

Vu le nouveau rapport du secrétaire d'État à la santé, au bien-être et aux sports du .....référence .....

avons approuvé et décrétons ce qui suit par la présente:

#### **Article I**

À l'article 5.5 du décret sur le tabac et les produits du tabac, le deuxième alinéa ainsi que le numéro «1.» pour le premier alinéa sont supprimés.

#### **Article II**

Le présent décret entre en vigueur à une date fixée par décret royal.

Nous ordonnons que le présent décret et l'exposé des motifs qui l'accompagne soient publiés au Bulletin des lois et décrets.

Le secrétaire d'État à la santé, du bien-être et du sport,

M. van Ooijen